

# 10 CLÉS POUR UNE REPRISE SEREINE

Fiche pratique pour les entreprises en période d'épidémie du COVID-19

1

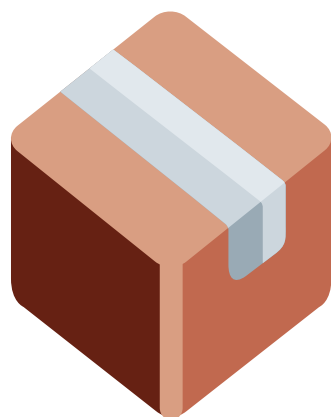
## RÉGLEMENTER ET INFORMER



- Modifier le Document unique d'évaluation des risques (DUERP) dans le cadre de la crise sanitaire.
- Créer une base juridique pour le télétravail s'il avait été mis en place dans l'urgence et sans accord collectif.
- Prévoir des formations virtuelles de retour sur site, a minima 24h avant le retour effectif, pour expliquer les mesures de protection adoptées.
- Exposer dans les locaux et lieux de passage des affiches de prévention disponibles sur [Santé Publique France](#).

2

## ADAPTER L'ESPACE



- **Obligation de garantir un espace de 4m<sup>2</sup> minimum par salarié ou de fournir un masque si cette distanciation est impossible.**
- Adapter les espaces de restauration /favoriser les paniers repas et les livraisons.
- Retirer toutes les portes non-essentiels.
- Limiter/supprimer les points de stationnement piéton (distributeurs de boisson, badgeuse...).
- Accentuer la signalétique et les marqueurs au sol.
- Dématérialiser la documentation auparavant disponible en libre accès.
- Utiliser la plateforme du Conseil régional d'Île-de-France, [Hub Du Design](#), qui met en relation des experts du design avec les entreprises pour repenser et adapter leurs espaces.

3

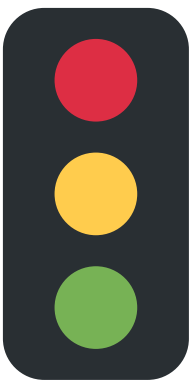
## GARDER LE CONTACT



- Tenir des réunions régulières avec les équipes en télétravail.
- Mettre en place un dispositif d'écoute et de soutien psychologique.
- Diffuser le numéro vert national d'écoute et de soutien psychologique **0 800 130 000**.
- Sur la base du volontariat, proposer un recueil des numéros privés des collaborateurs en chômage partiel pour diffuser les informations majeures.

4

## GÉRER LES FLUX INTERNES



- Limiter l'affluence par des horaires décalés.
- Instaurer un sens giratoire dans les couloirs et les escaliers.
- Étaler les retours sur site par vagues bimensuelles.
- Bloquer un temps d'aération/de désinfection entre chaque créneau dans les salles de réunion.
- Identifier et réguler les goulots d'étranglements structurels tels que les parkings et les ascenseurs.

5

## GÉRER LES EXTERIEURS



- Interdire les visites d'extérieurs non-essentiels.
- Transmettre une fiche d'information aux prestataires 24H en amont de leur passage.
- Désigner des chargés d'accueil "anges gardiens" pour guider les externes et veiller à la stricte application des gestes barrières.

6

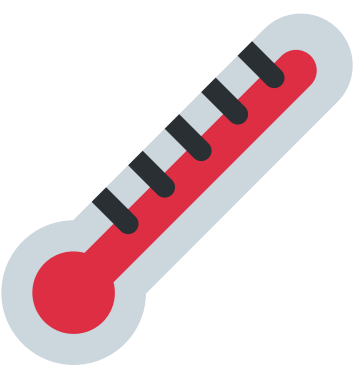
## EQUIPER ET PROTEGER



- Après consultation du CSE et si la situation l'exige, les masques peuvent être considérés comme des EPI dont le port sur site est obligatoire.
- Expérimenter les masques lavables, plus économiques et plus écologiques.
- Consulter la plateforme d'achat francilienne [IndustrieSolidaritéCovid](#) et la plateforme nationale [StopCOVID19](#).
- **Les masques sont des éléments complémentaires aux gestes barrières et aux mesures de distanciation, ils ne peuvent s'y substituer en aucun cas.**

7

## IMPLIQUER LES SALARIÉS



- Proposer un protocole d'auto-surveillance préventif avec mise à jour quotidienne d'une fiche individuelle, à présenter lors du retour sur site (modèle disponible auprès du Club).
- Dans le cadre du secret médical, inviter les porteurs de pathologies à risques à se signaler auprès du service santé.

**8**

## EN CAS DE SUSPICION

- Isoler le salarié dans un local dédié et lui faire porter immédiatement un masque.
- Appeler le 15 en cas de symptômes graves.
- Renvoyer le salarié à domicile afin qu'il prenne contact avec son médecin traitant.
- Effectuer un suivi de la situation sanitaire du salarié : lui demander un retour sur sa situation après avis médical et sur la durée de l'arrêt éventuellement prescrit.
- Identifier et avertir ses contact étroits (plus de 15 minutes à moins d'un mètre de distance) depuis l'apparition des symptômes .
- Toute communication générale concernant une suspicion de covid sur site ne doit pas permettre l'identification individuelle du salarié en cause.

**9**

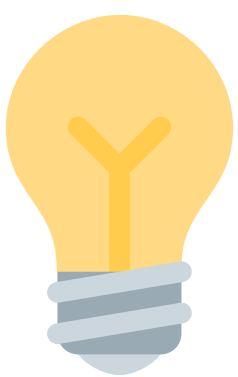
## MESURES BARRIÈRES

- Lavez-vous régulièrement les mains au savon ou avec une solution hydroalcoolique.
- Toussez ou éternuez dans votre coude.
- Maintenez une distance d'au moins un mètre avec quiconque.
- Ne serez pas la main et évitez les embrassades.
- Utiliser un mouchoir à usage unique.

**10**

## ENTRAIDE ET AGILITÉ

- Consultez vos collectivités locales et la médecine du travail pour garantir la réussite de votre reprise.
- Rejoignez le réseau des DRH ETI pour des échanges de pair à pair autour de problématiques communes (partage de documents types, conseils, benchmark...).



Retrouvez le **protocole national de déconfinement** sur le site du **Ministère du travail**

Pour approfondir le sujet **48 fiches conseil métiers** sont déjà disponibles sur

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

### Nota bene:

**Ce document n'est ni exhaustif ni injonctif.**

**Il synthétise des "guidelines" issues d'échanges entre DRH du Club ETI Île-de-France.**

**L'employeur a une obligation de moyens pour assurer la sécurité de ses employés, sa responsabilité pénale peut être engagée.**